



## **DANIEL JODOIN**

Par la grâce de Dieu et l'Autorité du Siège Apostolique  
Évêque de Nicolet

### **DÉCRET concernant le changement de nom de la paroisse de Bienheureux-François-de-Laval**

- *CONSIDÉRANT que la paroisse Saint-Eusèbe de Princeville a été érigée le 11 juillet 1848 par Mgr Joseph Signay, archevêque de Québec;*
- *CONSIDÉRANT que cette paroisse Saint-Eusèbe a changé de nom le 1<sup>er</sup> janvier 2014 lors du regroupement des paroisses Saint-Eusèbe, Sainte-Hélène-de-Chester et Saint-Norbert d'Arthabaska, devenant la paroisse de Bienheureux-François-de-Laval;*
- *CONSIDÉRANT que la personne de François de Laval, premier évêque en Nouvelle-France, béatifié le 22 juin 1980, a été canonisé le 3 avril 2014 portant désormais le titre de Saint François de Laval;*
- *CONSIDÉRANT que l'assemblée de fabrique de la paroisse de Bienheureux-François-de-Laval a demandé à l'évêque de Nicolet, par résolution datée du 20 février 2024, de changer le nom de la paroisse qui deviendrait Saint-François-de-Laval.*

*EN CONSÉQUENCE, en vertu de mon pouvoir ordinaire :*

- 1 - *Je décrète, conformément au canon 515 §2 du code de droit canonique, le changement de nom de la paroisse de Bienheureux-François-de-Laval, laquelle se nommera la paroisse de Saint-François-de-Laval;*
- 2 - *Le présent décret entrera en vigueur le 6 mai 2024, jour de la fête liturgique de Saint François de Laval, patron de la paroisse;*
- 3 - *Le présent décret sera rendu public par voie de publication, d'affichage ou de lecture dans les célébrations dominicales de la paroisse dans les jours entourant le 6 mai;*
- 4 - *Conformément à l'article 21 de la Loi sur les fabriques, un avis sera envoyé sans retard au registraire des entreprises afin de faire valider ce changement de nom, lequel entrera en vigueur au plan civil le 60<sup>e</sup> jour suivant la date du dépôt de l'avis au registre des entreprises; la fabrique sera ainsi désignée sous l'appellation de La fabrique de la paroisse de Saint-François-de-Laval, conformément à l'article 12 de la Loi sur les fabriques.*

*Donné à l'évêché de Nicolet, le 18 avril 2024.*

*Mgr Daniel Jodoin  
évêque de Nicolet*

*David St-Laurent  
chancelier*